



Avis au public et à la communauté juridique

Annulation des séances

En raison de la prévalence accrue de la COVID-19 dans les villes où la Cour canadienne de l'impôt tient actuellement des audiences, et de l'impact associé aux déplacements sur la santé et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans ces audiences, le juge en chef annule toutes les séances en personne devant avoir lieu entre le 30 novembre 2020 et le 15 janvier 2021, inclusivement.

Veillez noter que certains appels en cours cette semaine à Montréal et qui devaient se terminer le 30 novembre et le 1er décembre 2020, se poursuivront. Les parties concernées par ces appels ont déjà été informées en conséquence.

Les conférences téléphoniques ne sont pas affectées par cette annulation et sont maintenues.

Dans les prochains jours, le personnel du greffe communiquera directement avec les parties touchées par ces annulations.

Le juge en chef continuera de suivre de près la situation et réévaluera la semaine du 4 janvier 2021 s'il y a lieu de modifier davantage le calendrier des séances.

La Cour et ses bureaux régionaux demeureront ouverts, à l'exception de Hamilton.

Signé ce 26^e jour de novembre 2020.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef